

# Journal de la concertation



mai 2024

n°1

PROJET HYDROÉLECTRIQUE À CEILLAC (05)



## Agir pour lutter contre le changement climatique

Nous l'avons tous fortement ressenti cet hiver : le changement climatique est maintenant devenu une réalité, qui met en péril nos conditions de vie sur notre territoire et vient nous rappeler l'urgence d'agir. Ce constat nous oblige à contribuer de manière significative à la transition énergétique par un investissement dans les énergies renouvelables qui apparaît comme l'un des moyens les plus efficaces pour participer à cette transition.

Dans cet objectif, le projet de micro-centrale hydroélectrique

du Cristillan sur la commune de Ceillac, permettra de produire une électricité décarbonée et dégagera des revenus qui financeront, à court terme, de nouveaux équipements susceptibles de s'inscrire dans un programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux et d'aménagement d'une Zone d'Aménagement concerté avec l'intégration de la production d'énergie alternative (réseau de chaleur bois).

Ce journal se veut un bulletin régulier, qui vous informera de l'avancée du projet et de la

concertation, qui participera à son élaboration. Nous verrons, dans ce premier numéro, pourquoi le projet de micro-centrale hydroélectrique se veut exemplaire du point de vue environnemental et citoyen. Ce journal vous donne également toutes les informations pour participer aux prochaines réunions de concertation pour lesquelles nous vous espérons nombreux afin de partager avec vous les ambitions de ce projet.

**Jean-Louis ROMETTE,**  
Premier adjoint  
de la municipalité de Ceillac

### PROJET

#### Micro-centrale hydroélectrique

LE CRISTILLAN

Mettre en œuvre la transition énergétique dans le Queyras

### MÉTHODOLOGIE

#### Étude et concertation

Mesurer les impacts environnementaux et informer les citoyens

### PAROLES D'ACTEURS

#### Attentes et enjeux

Propos d'habitant et des sociétés intervenantes sur le projet

# Le projet

**Le projet hydroélectrique sur le Cristillan est l'opportunité de mettre en œuvre la transition énergétique dans le Queyras en s'appuyant sur le potentiel énergétique du tronçon du Cristillan concerné.**

Il est né de la volonté de la commune de contribuer à la transition énergétique par la production d'une énergie renouvelable locale tout en préservant son environnement. Le projet est rendu possible et envisageable par l'absence de classement par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours sur le tronçon du Cristillan concerné.

**Dans ce but, la commune de Ceillac a sélectionné le groupement CVE Hydro (devenu Heling Enr) et Énergie Partagée pour l'accompagner dans le développement, la construction et l'exploitation des futurs ouvrages, à l'issue d'une mise en concurrence ayant eu lieu en 2022. La zone d'implantation du projet concerne le tronçon du Cristillan situé entre la passerelle de la Viste et la prise d'eau de la centrale hydroélectrique du SIVU (lieu-dit de l'Adroit de l'Aval).**

**Le projet prévoit la création d'un seuil de dérivation en rivière, d'une conduite enterrée à 85 % sous la route départementale et d'un bâtiment usine abritant une turbine.**

Les principaux enjeux identifiés sur cette zone sont d'abord environnementaux puisque le projet s'implante dans plusieurs zones Natura 2000 et se situe en limite de plusieurs zones d'intérêt : la Réserve Biologique Intégrale du Val d'Assan, et les zones ZNIEFF 1 du versant Adret du sommet d'Assan ou pic de Guillestre, des gorges du Guil à Ceillac.

Comme tout projet hydroélectrique désormais, le maintien de la vie et de la circulation piscicole seront aussi des facteurs clés de réussite du projet. Enfin, les autres enjeux concerneront l'insertion architecturale des ouvrages (principalement le bâtiment de la centrale) dans un cadre naturel préservé.

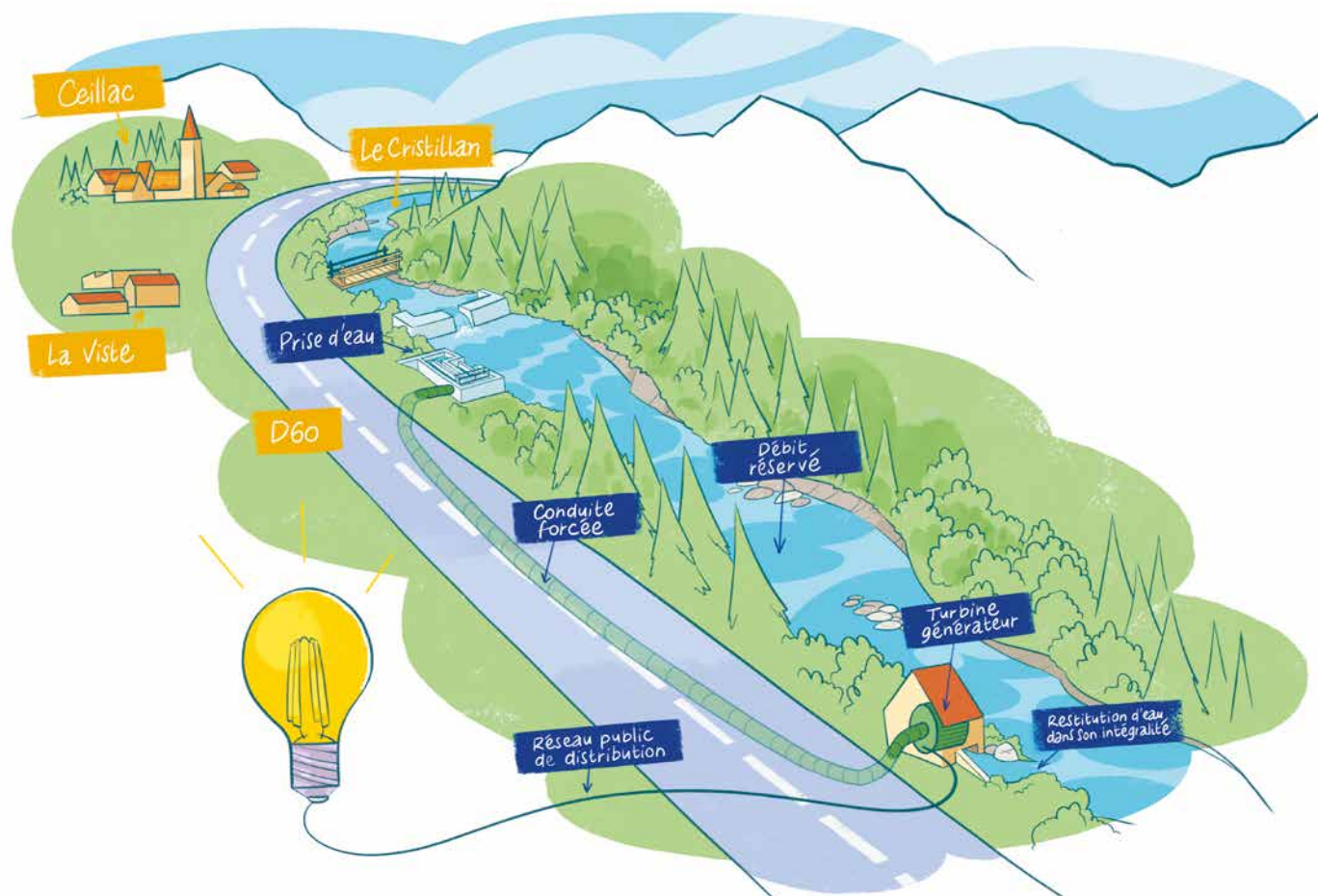
 Puissance injectée  
**3,2 MW**

 Production  
**10,8 GWh/an**

 Équivalent conso. électrique annuelle  
**4 700 habitants**

 Rejet de CO<sub>2</sub> évité  
**800 TeqCO<sub>2</sub>/an**

**Contribuer à la transition énergétique par la production d'une énergie renouvelable locale.**





# La méthodologie

## Étude environnementale

La prise en compte de l'environnement est un facteur déterminant pour réaliser un tel projet.



Le développement d'un projet hydroélectrique nécessite une approche rigoureuse et précise qui commence par une étude d'impact environnemental. **L'objectif de cette étude est de dresser un état initial de l'environnement du projet puis de faire évoluer le projet afin d'en éviter ou d'en réduire les impacts.**

Dans ce cadre quatre volets sont étudiés :

- **le milieu physique** : climat, topographie, géologie, hydrogéologie...
- **le milieu naturel** : inventaire et cartographie de la faune et de la flore présentes sur le périmètre d'études...
- **le milieu humain** : activités économiques, usages de l'eau, voisinage...
- **le volet paysager et patrimonial.**

L'analyse poussée de ces quatre volets permet de définir les contours du projet. En effet, après l'établissement de l'État Initial de l'Environnement sur ces quatre thématiques, l'objectif est de faire évoluer la conception des ouvrages (implantation, dimensionnement, calendrier...) pour éviter d'impacter les milieux ou d'en réduire les impacts tout en assurant un équilibre économique au projet. À l'issue de cette étape, des mesures de compensation pourront être proposées afin de restaurer l'environnement affecté de manière résiduel. Un plan de suivi environnemental pourra aussi être envisagé. Compte tenu des enjeux naturels présents sur le périmètre d'étude, des experts indépendants et reconnus ont été retenus pour réaliser ces études environnementales.

## Grandes étapes du projet

2023-24

Études

2024

Concertation et dépôt de la demande d'autorisation administrative

2025

Instruction administrative et enquête publique

2026

Obtention de l'autorisation administrative

2027

Début de la construction

2028

Mise en service

**14 mai 2024**

**RÉUNION PUBLIQUE**

18h Salle du Queyron à Guillestre

## La concertation

**Réunions publiques, ateliers thématiques : une concertation attentive aux attentes locales.**

La concertation souhaite tout d'abord informer la population et les acteurs locaux de l'avancée du projet tout au long de sa réalisation. Des réunions publiques seront organisées aux principales étapes de son élaboration. Elles mobiliseront les experts et les institutions responsables afin de vous apporter la connaissance liée au projet et de répondre à vos questions.

Ces réunions vous permettront aussi de vous inscrire aux ateliers approfondissant certaines thématiques d'élaboration du projet. Ces ateliers thématiques permettront de recueillir les avis et les propositions. Ils porteront sur :

**Écologie** Confronter les expertises environnementales avec les associations environnementales pour partager et consolider le savoir écologique sur le secteur - à organiser à partir du moment où l'inventaire écologique de l'étude d'impact est consolidé.

→ Atelier 1

Présentation des résultats de l'inventaire et 1<sup>es</sup> propositions de réduction et de compensation, recueil des réactions et des propositions du public

→ Atelier 2

Retour sur les propositions du public, constitution du comité de suivi environnemental du projet (fonctionnement et rôle)

## Développement local

Partager les enjeux que traverse la commune, présenter les projets municipaux permettant de répondre à ces enjeux, ouvrir aux propositions du public.

→ Atelier 1

Présentation des enjeux et des 1<sup>es</sup> propositions d'investissement, recueil des réactions et des propositions du public

→ Atelier 2

Retour sur les propositions du public, formalisation d'un programme d'investissement pluriannuel

# Paroles d'acteurs

## Quelles sont vos attentes sur ce projet et la concertation ?

HERVÉ GASDON  
Président de la SAPN - FNE 05

**Dans une concertation, il convient de discuter sur l'opportunité du projet avant d'en définir le contenu.**

La Société Alpine de Protection de la Nature - France Nature Environnement Hautes-Alpes (SAPN - FNE 05) a été sollicitée par l'association Énergie Partagée pour une consultation sur ce projet dans le torrent du Cristillan. Tout d'abord il convient de saluer cette initiative. Dans notre département il n'est pas courant d'avoir une consultation préalable. Nous en voulons pour preuve le contentieux juridique à propos d'un projet de micro-centrale dans le torrent du Petit Tabuc à Monetier les Bains. Mais au préalable, dans une concertation, il convient de discuter sur l'opportunité du projet avant d'en définir le contenu. Il se trouve qu'actuellement nous avons à faire à une explosion de projet de ce genre. Pour avoir une vision plus globale, la SAPN - FNE 05 s'est engagée dans une adaptation du scénario négaWatt au niveau des Hautes-Alpes. C'est donc pour nous obligatoire d'aller rapidement vers la transition énergétique. Mais il est tout aussi important de préserver la biodiversité. C'est dans ce cadre que nous évo-

lons. Et actuellement nous demandons aux institutions, tout particulièrement les communautés de communes, une coordination à ce niveau plutôt que de voir éclore des projets dans chaque commune. C'est un préalable pour aller plus loin.

MICHEL CHAVROT  
Habitant de Ceillac

Le projet de deuxième microcentrale n'est pas nouveau puisque la précédente municipalité (2014-2020) avait été sollicitée par trois prestataires pour la conception, la construction et l'exploitation d'une microcentrale en amont de celle déjà existante. Estimant l'impact écologique trop important (notamment en raison d'une prise d'eau dépassant les 75 %) et le caractère quasi léonin des contrats proposés, le conseil municipal avait alors voté définitivement contre et expliqué sa décision à la population dans le compte-rendu du Conseil Municipal. Depuis, 13 entreprises ont souhaité relancer le projet en révisant les conditions financières et ceci dans un contexte de baisse importante des dotations de l'État, que ce soit en fonctionnement (Dotation Globale de Fonctionnement, DGF) ou en investissement (subventions sur projet). C'est ce qu'a expliqué la municipalité élue en 2020 lors d'une réunion publique (sept. 2022) en précisant que les revenus générés pouvaient potentiellement atteindre voire dépasser le montant de la DGF. Cela a été présenté comme une opportunité à saisir car,

outre un équilibre budgétaire quasi garanti, les ressources promises permettaient d'augmenter notablement la capacité d'autofinancement et donc de mener à terme les projets nécessaires, plus particulièrement ceux devant être mis en œuvre pour la transition écologique devenue urgente. L'argument financier, auquel s'ajoutent aujourd'hui l'explosion du coût de l'énergie et la volonté de développer une énergie propre, ont manifestement eu raison des défenseurs de l'aquafaune du Cristillan.

Le projet pourrait trouver son aboutissement fin 2026. Néanmoins, le public présent à cette réunion a bien intégré le fait que de tels projets sont coûteux et longs à conclure. En témoigne, le stade de biathlon 4 saisons qui vient d'ouvrir et qui aura demandé huit ans de travail (études, recherches de financements, travaux...). Pour celles et ceux qui n'ont pu être présents à cette réunion, les principales informations afférentes au projet de micro-centrale ont été diffusées sur le site internet de la commune.

S'il n'y a pas eu apparemment d'évolution particulière dans le projet, on peut regretter, malgré tout, l'absence d'information, avancées, blocages ou autres, depuis septembre 2022. On sait que la communication est un travail chronophage effectué par des élus bénévoles mais il est essentiel pour impliquer et associer la population aux décisions prises et éviter la circulation d'informations erronées.

**Les Ceillaquins attendent de la commune qu'elle communique régulièrement à chaque étape décisive de ce projet d'importance et qu'elle soit consultée au besoin.**



Le groupe HELING est un opérateur français de dimension internationale, spécialisé dans l'énergie depuis plus

de 25 ans, historiquement dans les activités d'exploration et de production de gaz destiné à la production d'électricité. Ces dernières années, conscient des enjeux liés au changement climatique, le groupe HELING s'est engagé dans une diversification axée sur :

→ La transition énergétique (exploration/production d'hélium et hydrogène natifs, production d'énergies renouvelables à partir de l'hydroélectricité et du solaire)

→ La digitalisation de l'économie durable

Le groupe HELING mobilise ainsi tout son savoir-faire, dans le développement, l'exploration, l'ingénierie, la construction et l'exploitation pour devenir un acteur majeur de la transition énergétique. Créée fin 2022, HELING ENR porte les activités renouvelables du groupe HELING, concentrées prioritairement sur l'hydroélectricité et le photovoltaïque.



Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la

gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisée Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 6 500 actionnaires citoyens.

Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a engagé plus de 24 millions d'euros dans 87 projets, pour partie en développement ou en chantier. Lorsqu'ils seront tous en service, ils alimenteront plus de 400 000 personnes (dont environ 395 000 en électricité et 10 000 en chaleur).